

FICHE PRÉVENTION

TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE



OBJET

Les travaux de débroussaillage présentent de nombreux risques et sont à l'origine de multiples dommages liés aux projections.

LE RISQUE DE PROJECTION

Le risque de **projection** (pierres, poussières, débris de verre et objets divers) sur l'agent, une tierce personne ou sur du matériel (véhicule, vitrine...) est le risque prépondérant lors d'une opération de débroussaillage. Chaque année, de nombreuses déclarations de sinistres sont liées à ces travaux : bris de glace sur les véhicules, les vitres de bâtiments, les habitations, etc.



LES MESURES DE PRÉVENTION

AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX

- Effectuer une **reconnaissance du terrain** à débroussailler, enlever les objets tels que les bouteilles, les sacs plastiques, les pierres... et repérer les accidents du terrain (trous, fossés...),
- **Signaler et baliser le chantier**, si le travail a lieu en bordure de voie de circulation,
- **Vérifier l'état général du matériel** (fixation de l'outil et son état d'usure, carter de protection de la lame...),
- Veiller à ce que les **vitres et les volets des bâtiments** situés à proximité de la zone à débroussailler **soient fermés**,
- Veiller à **faire évacuer les véhicules** situés à proximité de la zone à débroussailler.

PENDANT LES TRAVAUX

- **Maintenir une distance de sécurité**, avec toute autre personne, d'au moins 10 mètres,
- **Veiller à stopper l'activité** lorsqu'une personne et/ou un engin passe à proximité,
- **Veiller aux obstacles** sur le terrain et **travailler en position stable** en tenant la machine à deux mains,
- En cas de mauvais fonctionnement ou de dommage au niveau de l'outil, **le changer immédiatement**.



APRÈS LES TRAVAUX

- Procéder à **l'inspection régulière de la lame** pour s'assurer qu'elle soit solidement maintenue et ne présente pas de fissure,
- **Nettoyer la machine** après chaque utilisation.

LES MESURES PERMETTANT D'ÉVITER LES DOMMAGES

- **Repenser l'implantation des massifs / espaces de pelouse** et les éloigner des vitrages des bâtiments,
- Le **réciprocateur** permet de travailler en toute sécurité contre les obstacles le long des parkings et au bord des vitrines grâce à son système de lame réciproque qui évite les projections et le recul au contact des obstacles,
- Le **capot de protection** au niveau du dispositif de coupe réduit les risques de projection d'échardes ou de gravillons vers l'utilisateur ou vers les bâtiments environnants.



LES RETOURS D'EXPÉRIENCE

Travaux de débroussaillage sur la voie publique : projection de cailloux sur véhicules et vitre d'habitation.

